

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [jessica tremblay](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4e3a1b7c93526c96ddc07661>

Date d'obtention : 2022-11-02 13:57:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il faut toujours suivre le protocole sexto.

Que nous avons tous des rôles bien spécifique et bien cadré.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Honnêtement, c'est très rassurant d'avoir un protocole clair et bien encadré dans ces situations. Car il n'est jamais évident d'intervenir avec une approche qui peut être contre nos valeurs.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

à être bienveillante et neutre et de garder mon rôle face à la situation.